

UNE ANNÉE 2019 MARQUÉE PAR LES ÉLECTIONS DU PARLEMENT EUROPÉEN

Quelques rappels utiles

RÔLE DU PARLEMENT

- 1) Rôle législatif : la Commission européenne fait des propositions de lois, c'est ensuite le Parlement et le Conseil de l'Union européenne (ministres de tous les États membres réunis en fonction du domaine à l'ordre du jour) qui les adoptent. Le PE se prononce également sur les élargissements et les accords internationaux ;
- 2) Rôle budgétaire : il établit le budget de l'Union conjointement avec le Conseil et approuve le budget long terme de l'Union (« cadre financier pluriannuel ») ;
- 3) Rôle de surveillance : le PE exerce un contrôle démocratique sur toutes les institutions de l'Union. Il peut voter une motion de censure obligeant la Commission à démissionner. Il approuve, ou non, la façon dont le budget de l'Union a été dépensé (il « octroie la décharge »). Il examine les pétitions des citoyens et lance des enquêtes, débat de la politique monétaire avec la BCE et remplit des missions d'observation électorale.

Réalisations du Parlement européen 2014-2019 (exemples) :

- Vote de la fin des frais d'itinérance
- Vote de l'interdiction des plastiques à usage unique
- Vote pour la suppression des obstacles au commerce en ligne transfrontalier
- Vote pour la ratification et la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat
- Adoption de l'accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada (CETA)
- Activation de l'Article 7 TUE contre la Hongrie et la Pologne pour violation des valeurs fondatrices

CANDIDATS TÊTES DE LISTE / ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

Le Président de la Commission européenne sera issu du parti majoritairement élu au Parlement européen. Les grands partis ont commencé à donner des noms de tête de liste, même si c'est le Conseil européen qui fera une proposition de candidat au PE. Ce sera ensuite au Parlement européen de se prononcer sur ce candidat lors d'un vote à la majorité.

Candidats déjà annoncés par les grands groupes politiques européens :

- Parti Populaire européen (PPE) : Manfred Weber (CDU, Allemagne)
- Parti Socialiste européen (PSE) : Frans Timmermans (PvdA, Pays-Bas)
- Conservateurs et réformistes européens (ECR) : Jan Zahradil (parti civique démocratique, République tchèque)
- Parti vert européen : Ska Keller (Allemagne) et Bas Eickhout (Pays-Bas)
- Alliance des Démocrates et Libéraux pour l'Europe (ADLE) : a décidé ne pas proposer un candidat unique mais une équipe de dirigeants libéraux, qui sera approuvée lors d'un congrès électoral à Berlin début 2019.